

## PROGRAMME LIFE+

### « Expérimentation pour une gestion durable et concertée de la pêche à pied de loisir »

#### Comité Local de Concertation

#### Secteur Sud Finistère

Compte rendu du 12/12/2014

##### **Ordre du jour :**

- 1) Rappel du contexte du programme
- 2) Avancée et premiers résultats
- 3) Travaux de la FNPPSF en sud Finistère dans le cadre du LIFE + pêche à pied de loisir
- 4) Panneaux de pêche à pied : État actuel et projets
- 5) Mise en place d'un réseau de structures relais

##### **1) Rappel du contexte du projet** (par Agathe Lefranc, AAMP)

- Qu'est-ce qu'un LIFE+ ?
- Approche du programme : acquisition de données fiables, concertation et pédagogie.
- Quels en sont ses objectifs ?
- Quels sont les différents partenaires du projet ?
- 3 sites témoins du projet : Penfoulic, Moustierlin et l'archipel des Glénan.

##### **2) Présentation des avancés du projet** (par Agathe Lefranc, AAMP)

- Les comptages
- Les enquêtes
- Diagnostics écologiques
- Sensibilisation

##### **Discussions :**

- Plusieurs intervenants présentent certains cas de difficultés d'interprétation de la réglementation. Le cas de l'étrille est notamment cité en exemple. La méthode de mesure de cette espèce a été ambiguë pendant un temps dans le Finistère : il était en effet demandé de mesurer l'étrille dans la hauteur. Or, il est quasi-impossible de trouver un individu de cette taille, ce qui rendait la réglementation quasiment inapplicable. Cette anomalie a été corrigée ensuite et la mesure est passée dans le sens de la largeur. Ce type de problème est dommageable car n'incite pas le pêcheur à respecter les règles.
- Le cas de la rivière de Pont l'Abbé est également cité : les textes réglementaires particuliers y portent à confusion. De même, en termes de quota, les chiffres sont parfois donnés en litres, parfois en kilogrammes ou encore en nombres d'individus, avec des incohérences entre ces chiffres. Une harmonisation serait à envisager dans ce domaine.

➤ Le programme Life+ Pêche à pied de loisir (PAPL) n'est pas directement impliqué dans l'évolution réglementaire de l'activité mais a pour vocation de favoriser une meilleure compréhension, connaissance et application de celle-ci, via des actions de communication et de sensibilisation. Cependant, à l'échelle nationale, le réseau « pêche à pied de loisir » envisage de se rapprocher des instances décisionnaires afin de faire remonter les difficultés rencontrées par les pratiquants et d'être associés aux réflexions.

- Comment vont être traitées les enquêtes ? Est-ce que les différentes périodes de l'année seront prises en compte (vacances scolaires, weekend, suivant la saisonnalité...) ? Car les profils de pêcheurs à pied peuvent être différents tout au long de l'année.
- Il est en effet important de répartir les enquêtes au long de l'année pour avoir une vision la plus exhaustive possible des profils des pêcheurs à pied. Cet aspect est pris en compte.

### **3) Travaux de la FNPPSF** (par François Dérian, FNPPSF)

- Sensibilisation aux bonnes pratiques via les documents édités par la FNPPSF (guide des bonnes pratiques, pied à coulisse, planche d'identification, site internet, actions locales...).
- Suivi de la ressource en palourdes via un programme de sciences participatives mené par des pratiquants, adhérents d'associations fédérées à la FNPPSF.
- 8 sites échantillonnés sur la façade Manche/Atlantique, dont la rivière de Pont l'Abbé
- Une formation a eu lieu en novembre 2014, avec l'association « Ile Tudy Pêche Plaisance »
- Le suivi démarrera en mars 2015, 3 mesures sont prévues par an (mars, juin et septembre).

#### **Discussions :**

- La FNPPSF est-elle toujours opposée au comptage des pêcheurs à pied ? Si oui, comment s'effectue la mesure de l'effort de pêche dans le cadre du suivi palourde ? Ce suivi n'est-il pas redondant avec celui déjà mené par Ifremer en rivière de Pont-l'Abbé ?
  - En effet, la FNPPSF est toujours opposée aux comptages. Pour le suivi palourdes, il ne s'agit pas de quantifier l'ensemble du stock de la rivière de Pont l'Abbé mais d'essayer de comprendre les effets de la pêche à pied en comparant 2 petites zones, l'une très fréquentée par les pêcheurs, et l'autre très peu. La question posée dans le cadre de ce suivi est donc très différente de l'étude en cours et vient en complément de celle-ci. Les interdictions alternées des zones nord et sud de l'estuaire offrent justement des conditions très intéressantes : avec deux niveaux de fréquentation bien contrastés (forte ou faible), nul besoin de quantifier la pression de pêche via un comptage des pêcheurs.

### **4) Panneaux pêche à pied** (par Pauline Poisson et Agathe Lefranc, AAMP)

Un état des lieux a été effectué sur le littoral de Penmarc'h à Trévignon. Trois types de panneaux différents existent déjà sur le secteur d'étude :

- Un panneau mis en place dans le cadre de Natura2000 (au nombre de 4, répartis sur le littoral Fouesnantais).
- Un panneau mis en place à l'initiative de la ville de Concarneau (au nombre de 9 répartis sur la commune).

Ces deux premiers types de panneaux ont été mis en place il y a quelques années. Certaines unités ont été la cible de vandalisme ou autres dégradations. Les messages concernant la pêche à pied restent globalement d'actualité mais certains panneaux nécessitent tout de même une mise à jour (évolution de la réglementation).

- Un panneau spécifique à la rivière de Pont l'Abbé, mis en place par le SIOCA (au nombre de 6 répartis sur la rivière de Pont l'Abbé). Ces panneaux sont très récents (automne 2014) et sont entièrement dédiés à la pratique de la pêche à pied.

Sur l'archipel des Glénan, une réflexion sur l'affichage est actuellement en cours (portée par Pascal Ragot, chargé de mission Nature 2000 « Archipel des Glénan »). Les informations concernant la pêche à pied sont intégrées à cette démarche.

Dans le cadre du projet LIFE+ est prévu l'installation de 10 panneaux pêche à pied. Ces panneaux devront respecter la charte graphique nationale du programme. En revanche, le contenu est à adapter aux besoins locaux. Où ? Quels messages ? Quelles adaptations locales ?

#### Discussions :

- En plus des panneaux LIFE pêche à pied, serait-il possible d'éditer des affiches reprenant les visuels des panneaux, qui seraient placés/distribués/diffusés à des endroits stratégiques en complément (les vedettes à passagers, les ports de plaisance, les associations de pêcheurs plaisanciers...) ? Plusieurs acteurs se montrent favorables à cette idée.
- L'idée est envisageable. Il n'y a pas de budget prévu pour une telle action mais il faut voir si une telle édition est réalisable sur le budget des panneaux. Une telle affiche semble en effet être bien adaptée localement.
- Dans la même lignée, les associations de pratiquants sont demandeuses d'une documentation synthétique qu'ils pourraient transmettre directement à leurs adhérents.
- Certaines choses existent déjà, en rivière de Pont l'Abbé notamment. Repart-on à zéro avec le Life ? Comment s'articule le Life avec les actions déjà menées, notamment par le SIOCA, via la GIZC ?
- On ne repart pas à zéro ! L'objectif est de compléter le réseau d'information là où des manques persistent. En rivière de Pont l'Abbé, le travail de panneaunage est déjà réalisé : il est inutile d'en disposer de nouveaux. En revanche, il sera très intéressant de profiter des retours d'expérience de cette démarche locale pour s'en inspirer dans les territoires alentours.
- L'importance d'harmoniser l'information à l'échelle du territoire est évoquée. Il faut que les informations des panneaux concernent à la fois les pêcheurs locaux et les touristes, pratiquants occasionnels. Il faut également penser à une traduction pour les pêcheurs non francophones.
- Concernant le contenu des panneaux, les aspects sanitaires sont également évoqués à plusieurs reprises : il est important de trouver un moyen de signaler à la fois les problèmes liés à la qualité de l'eau et les problèmes liés aux inflorescences d'algues phyto-toxiques. Ces aspects étant très évolutifs nécessitent une possibilité d'actualisation régulière. Il a été proposé à titre d'exemple, d'envisager la mise en place d'un système de drapeaux colorés visibles de tout le site de pêche, afin de savoir si les récoltes peuvent être consommées sans risques sanitaires. Autre possibilité citée : affichage des suivis ARS et Ifremer, et liens vers les sites respectifs.
- Il est évoqué que les risques liés aux algues toxiques devraient être mieux pris en compte dans l'ensemble du programme.
- Le cas particulier du site de la Mer Blanche est également évoqué : la pêche y est interdite pour des raisons sanitaires. Les pêcheurs locaux continuent de récolter et de consommer leur pêche et les informations d'entrées de site y sont systématiquement dégradées ou arrachées : quelles actions menées sur de tels sites ?

- Il est également précisé que l'information permanente doit rester dynamique (actualisation, évolution,...)
- Une réunion va être organisée en début d'année 2015 afin de discuter plus longuement de tous ces aspects. Les élus locaux des différentes communes littorales potentiellement concernées seront conviés car leur implication est indispensable. Les communes seront en effet en charge de la pose et de l'entretien de ces panneaux. Toutes les personnes intéressées par la question sont invitées à se faire connaître.

### **5) Mise en place d'un réseau de structures relais :**

Afin de diffuser au plus grand nombre les bonnes pratiques et de relayer l'information nécessaire, il est essentiel qu'un grand nombre d'acteurs se mobilise. Pour atteindre cet objectif, un réseau de structures relais se met en place. Ces structures relais peuvent être des Offices de tourisme, des mairies, des capitaineries, des coopératives maritimes, des associations de pratiquants, des associations agissant en faveur de l'environnement, des centres d'accueil du public,... En fonction de leurs activités, ces structures peuvent aider le programme par la diffusion d'informations et de documents, mais pourraient également organiser des événements relatifs à la pêche à pied, ou encore participer à des actions de terrain.

Une charte a été mise en place, dans laquelle l'équipe locale du Life s'engage à apporter aux structures l'aide et les documents nécessaires en contrepartie de quoi la structure s'engage à diffuser l'information et à renseigner les pratiquants.

Dans ce contexte, une formation des personnels de structures d'accueil du public est en projet. Elle sera mise en place avant la prochaine saison touristique.

### **Discussions :**

- L'outil « réglettes » semble faire l'unanimité. Il est demandé si ces réglettes peuvent être diffusées plus largement aux structures relais pour qu'elles puissent elles-mêmes les diffuser ensuite lors de leurs actions.
- Un nombre limité de réglettes est disponible tout au long du programme (12000 pour le sud Finistère). La vocation première des réglettes est d'être diffusée directement aux pêcheurs sur sites afin de cibler directement les pratiquants. Elles sont donc prioritairement distribuées lors des marées de sensibilisation. Cependant, toutes les réglettes disponibles ne pourront être distribuées de la sorte. Il est donc possible d'en fournir une certaine quantité (dans la limite des stocks, donc) sous réserve de certaines conditions de distributions (ne pas les laisser en libre service, les diffuser aux personnes concernées accompagnées de l'information nécessaire, suivi des quantités diffusées).

Autre possibilité en cours d'étude : une structure qui souhaiterait disposer d'un grand nombre de réglettes pourrait faire en faire rééditer à ses frais, en ajoutant son logo, quitte à les revendre à prix coûtant.

Alternative à venir : un prospectus reprenant l'ensemble des informations sur la pêche à pied récréative va être édité dans le cadre du Life+ PAPL. Ce document aura lui vocation à être distribué en libre service.